

**OBSERVATIONS DU COMITE D'ENTREPRISE  
SUR LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE D'AEROPORTS DE PARIS**

---

**COMITE D'ENTREPRISE D'AEROPORTS DE PARIS**

**du 5 avril 2013**

Assemblée générale des actionnaires  
Observations du Comité d'entreprise d'Aéroports de Paris votées le 5 avril 2013  
18 voix POUR (CGT/FO/UNSA SAPAP/CFE-CGC)

L'activité et les résultats d'exploitation de l'exercice 2012 et le trafic d'Aéroports de Paris sont en progrès malgré un contexte économique difficile. L'année 2012 est un nouveau record de trafic pour ADP avec près de 89 millions de passagers, même si la croissance a fortement ralenti au premier semestre, puis stagné au second semestre. Les résultats d'ADP SA sont à leur plus haut niveau hors éléments exceptionnels pour atteindre 272 M€.

Pour la huitième année consécutive nous constatons une baisse de l'emploi qui nous amène à nous interroger sur le modèle social, au regard du modèle économique, et des choix sur la politique internationale. De plus en plus, la pertinence d'un objectif annuel de réduction de l'effectif d'ADP SA sur la période 2011-2015 (engagement parallèle au Contrat de Régulation Economique) se pose. C'est dans ce contexte que les élus du Comité d'entreprise ont émis un avis majoritairement négatif le 5 avril sur le bilan social (13 contre 5 abstentions).

En effet, la politique de l'emploi actuelle est caractérisée par la faiblesse des embauches face à d'importants gains de productivité. Elle débouche sur une augmentation de l'âge moyen des salariés avec un risque important à court terme de pertes de savoir-faire, de professionnalisme et de la culture de l'entreprise.

La question de l'utilisation des ressources et du rôle d'ADP, au sein de l'économie hexagonale est posée en termes d'industrialisation, de création d'emploi, de ses missions de service public et de sa contribution au PIB national et régional. Le financement de ce modèle économique (qui privilégie la recherche de la croissance externe et à l'internationale) se ferait sur la réduction des investissements d'exploitation et la montée régulière de la capacité d'autofinancement. Nous sommes plus que dubitatifs quant à la capacité de l'entreprise de faire face à la fois aux investissements (aéronautiques, immobiliers de diversification, croissance externe) et au financement des dividendes dont le taux de distribution est en augmentation (60%).

Aéroports de Paris s'oriente ainsi vers une nouvelle montée de l'endettement financier (avec les coûts afférents) et probablement vers la recherche d'économie (emploi..) et d'autres sources de recettes (cessions d'actifs...).

Les conséquences sur l'emploi et les métiers assurés par ADP sont posées ainsi que la place de certaines filiales au sein du groupe (Alyzia sureté, ADPI, Nomadvance, hub Telecom).

Ces choix stratégiques validés par l'actionnaire majoritaire, l'Etat (54%), nous questionnent sur sa responsabilité de garant du cahier des charges de service public et des possibilités de développement pour les aéroports parisiens au-delà du CRE 2.

L'année 2012 a été marquée par un changement majeur dans la stratégie d'ADP par l'opération TAV (l'entrée dans le capital dans deux sociétés pour un coût de 705M€) fragilisée depuis par l'appel d'offre pour un troisième aéroport à Istanbul.

Ces faits préoccupants ont conduit les élus du Comité d'Entreprise à déclencher un droit d'alerte. En effet cet appel d'offre pose la question du retour sur investissement et de

l'utilisation des ressources pour le développement de l'emploi chez ADP et sa contribution au développement industriel et économique.

Pour rappel dans une étude récente du B.I.P.E il est indiqué que tout million de passagers supplémentaire sur les aéroports parisiens permet la création de 4 000 emplois. A ce jour nous ne constatons aucune retombée sur les emplois statutaires pour Aéroports de Paris.

Ce modèle économique fondé sur la création de valeur pour l'actionnaire est il pertinent et en phase avec le discours de notre actionnaire majoritaire pour sortir de la crise et relancer l'emploi?

C'est pourquoi nous contestons ce modèle économique à courte vue et ce partage des richesses défavorable aux salariés, nous demandons donc à l'Etat, son rééquilibrage afin de permettre de financer une progression de l'emploi, des conditions sociales et des investissements nécessaires à l'accomplissement des missions de service public.